

---

## Compte rendu de la commission administrative paritaire académique du 23 janvier 2019 consacrée à l'examen des recours suite aux rendez-vous de carrière des professeur·e·s certifié·e·s

---

Mercredi 23 janvier 2019 s'est tenue au rectorat la **première commission administrative paritaire académique (CAPA) des certifié·e·s traitant des demandes de recours suite aux rendez-vous de carrière pour l'année scolaire 2017-2018.**

Suite aux résultats des élections professionnelles de décembre 2018, SUD éducation Nord-Pas de Calais y était représenté par ses deux élu·e·s (titulaire et suppléant). A cette occasion, par une déclaration liminaire (voir pièce jointe), il et elle ont rappelé l'opposition catégorique de SUD éducation à cette réforme du PPCR dès l'origine, ainsi que les revendications de notre Union académique au sujet de l'évaluation des enseignant·e·s. Nos élu·e·s ont également relevé les graves dysfonctionnements du PPCR, prévisibles et dénoncés dès l'origine, que l'on constate à la mise en place des rendez-vous de carrière.

Les autres organisations syndicales élu·e·s en CAPA des certifié·e·s ont également dénoncé la procédure des rendez-vous de carrière dans leurs déclarations liminaires, alors même que la plupart d'entre elles (FSU, UNSA, CFDT, CGC, FA-FP) avaient signé le protocole d'accord du PPCR en septembre 2015.

Suite aux déclarations des organisations, le protocole d'évaluation a été questionné par les commissaires paritaires. Selon l'administration, il n'y a pas de quotas pour les avis, mais des « contingents » (sic), et elle affirme que les appréciations finales le prouvent (nous n'avons pas compris comment, tu peux te faire ton avis avec le tableau ci-dessous). Le travail du corps d'inspection permet selon elle d'assurer la représentation la plus juste possible des profils des collègues.

Enfin, le ministère n'a rien prévu officiellement pour les collègues qui n'auraient pu, pour une raison ou une autre, comme des conditions de santé, bénéficier ou subir leur rendez-vous de carrière ; la rectrice a ouvert la possibilité d'entretiens téléphoniques ou par courriel, mais qui ne donnent pas lieu à une notification car en-dehors du protocole national.

A noter, suite à la déclaration de SUD éducation, l'administration s'est engagée à regarder pourquoi on ne retrouve pas le ratio femmes / hommes du corps des certifié·e·s parmi les promu·e·s à la classe exceptionnelle.

Lors de cette CAPA, la direction des ressources humaines du rectorat de Lille a fourni à la demande des commissaires paritaires un certain nombre de chiffres pour l'année scolaire 2017-2018 :

- **1 353 collègues étaient éligibles au rendez vous de carrière.**  
1287 rendez-vous de carrière ont été réalisés (soit 95%).
- **66 rendez vous de carrière n'ont pas été réalisés ;**  
52 pour des motifs qualifiés de « légitimes », 14 pour des motifs dits « illégitimes » par l'administration. Aucune précision n'a été fournie, malgré nos demandes répétées, sur la nature légitime ou non d'un motif...

Parmi les 14 rendez-vous de carrière non réalisés pour motifs dit « illégitimes », il y a notamment ceux des collègues qui ont refusé le rendez-vous de carrière. Le directeur des ressources humaines du rectorat a refusé de nous fournir le chiffre exact de ces « refuseux/ses », dont SUD éducation 59-62 soutient et défend la démarche.

## Bilan des recours à l'issue de cette CAPA

► Avant l'étude des recours à la CAPA du 23 janvier 2019, parmi les 1 287 collègues ayant « subi » leur rendez-vous de carrière cette année, **les appréciations finales de la rectrice** étaient :

	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
<b>1<sup>er</sup> rendez-vous de carrière</b>	24,70%	41,30%	25,90%	1,80% (7 collègues)
<b>2<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière</b>	28,00%	41,80%	24,40%	1,50% (8 collègues)
<b>3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière</b>	14,00%	48,70%	29,40%	3,40% (15 collègues)

\* Les chiffres sont donnés par l'administration. Nous ne savons pas pourquoi le total n'est pas de 100 %, peut-être la population de référence est-elle celle des personnes éligibles au RV de carrière.

► Suite à la réception de l'appréciation finale, **110 collègues ont effectué auprès du rectorat un recours gracieux** (32 avec très satisfaisant, 75 satisfaisant, 3 à consolider).

Parmi ces 110 demandes de recours, 70 demandes ont reçu un avis favorable sans être examinés par la CAPA (50 avis sont passés de satisfaisant à très satisfaisant, 20 avis sont passés de très satisfaisant à excellent).

40 recours ont reçu un avis défavorable. Parmi ces 40 collègues voyant leur recours rejeté, 17 ont décidé de saisir la CAPA (dont 13 pour le 3<sup>ème</sup> rendez-vous).

► Lors de la CAPA des certifié·e·s traitant de l'examen des recours suite aux rendez vous de carrière, les élu·e·s SUD éducation 59-62 ont soutenu chacun des 17 dossiers (ce qui n'a pas été le cas du SNES-FSU, mais SUD proposera d'élargir l'unité pour les commissions suivantes). Les commissaires paritaires ont interrogé des critères mis en avant par l'administration pour justifier ses choix mais les réponses n'ont fait que confirmer la logique de quota – pardon, de contingents – ainsi que le flou de cette forme d'évaluation (selon les cas, ce sont soit les items, soit les appréciations qui sont à prendre en compte avant tout), ce qui ne permet vraiment pas d'évacuer une impression d'opacité ou d'arbitraire.

► A l'issue de la réunion, où la plupart des organisations syndicales a mis de côté les différences d'analyse et montré son unité pour défendre les collègues, 13 appréciations finales (sur les 17 demandes de recours) ont pu être relevées.

Nous ne pouvons donc qu'encourager les collègues qui seraient en désaccord avec l'appréciation finale de la rectrice à l'issue de la campagne des rendez-vous de carrière 2018-2019 à déposer un recours auprès du rectorat, puis si ce recours obtient un avis défavorable de l'administration, à saisir la CAPA d'examen des recours.

Pour retrouver notre analyse du PPCR et du rendez-vous du carrière, ainsi que de nombreuses informations pratiques, consultez nos sites et lisez notre tract académique sur le PPCR :

[www.sudeduc59.lautre.net](http://www.sudeduc59.lautre.net)

[www.sudeduc62.lautre.net](http://www.sudeduc62.lautre.net)